

Sénat du Canada

Comité sénatorial permanent sur les finances nationales

Notes d'introduction de Pierre-Carl Michaud

11 avril 2017

Merci beaucoup Mesdames et Messieurs les sénateurs.

Au nom de mes collègues cotitulaires de la Chaire Industrielle Alliance, je me réjouis de cette occasion de témoigner aujourd'hui.

Ce témoignage n'engage cependant que moi-même, puisque je m'adresse à vous en mon nom personnel. Je regrette de ne pas pouvoir y être en personne.

Depuis le temps qu'on entend parler du vieillissement de la population, nous arrivons à ce qui commence, pour reprendre l'expression du poète québécois Gaston Miron. En effet, les premières cohortes de baby-boomers, qui sont très nombreux, reçoivent déjà des chèques de Sécurité de la vieillesse, et les suivantes y arriveront dans une fenêtre qui se refermera d'ici une quinzaine d'année. Il est trop tard pour des solutions démographiques à ce défi, et cela est assez bien compris.

Les conséquences de ces changements pour les finances publiques sont aussi assez connues dans la mesure où les comportements et les politiques ne changent pas. Au niveau fédéral, l'incidence du vieillissement se fait surtout sentir par le biais des prestations de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti. On sait qu'avec l'importance grandissante des revenus de retraite provenant du Régime de pensions du Canada et de son pendant québécois, les dépenses du gouvernement fédéral pour les personnes âgées vont décroître en pourcentage du PIB.

C'est au niveau des provinces qu'on envisage des défis significatifs. D'abord parce que malgré des efforts importants, il sera difficile de restreindre la croissance annuelle des dépenses de santé à moins de 4%. Le vieillissement a certes eu un effet plus faible par le passé, mais la combinaison du progrès technologique en santé, souhaitable, et du nombre croissant de ménages âgés créera une croissance avoisinant les 4,5 à 5% dans le futur. On peut – et on doit – augmenter l'efficacité du système, mais les gains marginaux peuvent difficilement régler le problème de croissance. En soins de longue durée, nos travaux montrent que la faible capacité développée en soins de longue durée au cours des dernières années risque de mettre des pressions énormes sur les coûts si le développement de nouvelles infrastructures devient nécessaire rapidement.

Ce qui est moins connu, c'est la façon dont la population et les gouvernements vont réagir. Par exemple, nos travaux à la Chaire montrent que les Canadiens, en particulier les Québécois, travaillent de plus en plus aux âges avancés. Nous avons estimé que cela permettra d'amoindrir, sans les éliminer, les effets du ralentissement de la croissance de la population dite en âge de travailler. D'autre part, la capacité de nos gouvernements à augmenter les revenus fiscaux est limitée, et il est probable, bien que sans doute peu souhaitable, que l'effet dans les provinces se fasse sentir en termes de réduction des services à la population. C'est ce qu'il faudra éviter.

Cette population vieillissante offre une occasion intéressante de revoir certaines politiques souvent établies alors que la population était plus jeune. Parmi quelques options, sur lesquelles je pourrai élaborer lors de la période d'échanges, citons les éléments de repositionnement suivant :

- Nous avons besoin de politiques qui lancent un message clair à l'effet que le prolongement de la vie active est valorisé. Il faut éviter les messages contradictoires, par exemple le retour à l'âge de 65 ans pour l'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse sans un accompagnement par d'autres mesures qui valorisent le travail. Il y a des gestes concrets qui pourraient être posés, parce que beaucoup d'entre nous vivent de plus en plus vieux et en bonne santé.
- Malgré un récent accord avec les provinces sur l'avenir du Transfert canadien en matière de santé, il pourrait être souhaitable d'envisager des transferts fédéraux établis en fonction des besoins découlant d'un vieillissement démographique plus important dans certaines provinces. L'objectif sous-jacent pourrait aussi être atteint par le biais de transferts de points d'impôt. Il est important de reconnaître ce déséquilibre. Les provinces ont une longue expertise en matière de développement et de gestion des soins de santé, et je ne vois pas le gouvernement fédéral se substituer aux provinces dans ce rôle durant les 20 prochaines années.
- Une fiscalité davantage axée sur la taxation de la consommation, et neutre par rapport à l'épargne, peut aider à amoindrir les effets du vieillissement démographique. C'est un élément de flexibilité qui a plusieurs vertus d'un point de vue économique. De plus, il faut s'attarder aux effets en terme de redistribution intergénérationnelle du système fiscal actuel.

Il faudra faire des choix difficiles et la fenêtre d'opportunité se referme rapidement. Je vous remercie du temps qui m'a été accordé pour vous faire part ces remarques d'introduction.